



Ville de Notre Dame d'Oé

PRESENTATION DU BUDGET 2021

Conseil municipal du 29 mars 2021

I) Eléments de contexte	1
A) Les éléments de contexte national	1
B) Les éléments de contexte métropolitain	2
C) Les éléments de contexte local	2
D) Des remerciements	3
II) La section de fonctionnement au budget primitif 2021	4
A) Les recettes de fonctionnement	4
a) Evolution de la fiscalité directe	4
b) La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure	5
c) Relations financières avec TMVL	5
d) Dotations – DGF	6
e) Produits des services	7
f) Subventions de la CAF	8
B) Les dépenses de fonctionnement	9
a) Charges à caractère général	9
b) Dépenses de personnel	10
c) Contingent incendie	11
d) Le prélèvement au titre de la loi SRU	11
e) Subventions de fonctionnement	12
e) Charges financières	13
e) Le virement à la section d'investissement	13
III) La section d'investissement au budget primitif 2021	14
A) Les recettes d'investissement	14
a) FCTVA	14
b) TAM	15
c) Les cessions	15
d) La dotation aux amortissements	16
B) Les dépenses d'investissement	16
a) Participation investissement TMVL	17
b) Etat de la dette	17
c) Les opérations programmées	19

I) Eléments de contexte

A) Les éléments de contexte national

L'année 2021 est une année encore largement incertaine au moment du vote du budget. L'arrivée du COVID-19 a profondément impacté l'économie mondiale en 2020. Pour autant, la situation est loin d'être clôturée et de nombreuses incertitudes continuent d'exister, à la fois sur les obligations réglementaires qui continuent de s'imposer notamment au monde culturel, et sur les évolutions sanitaires de la maladie avec la difficile projection sur les semaines, si ce ne sont les mois à venir. Le gouvernement français a présenté un plan de relance de 100 milliards sur les années 2021-2022 financé à hauteur de 40 milliards d'€ par l'Europe, sur les trois axes suivants : écologie, compétitivité et cohésion. Parmi ce plan de relance, le gouvernement a mis en place de nombreux appels à projets, dont notamment celui sur le socle numérique des écoles pour lequel la commune compte candidater fin mars.

Pour 2021, la LFI (Loi de Finances Initiale) prévoit une baisse du déficit public à 8.6% du PIB avec une dette publique à 122.3% du PIB. Pour autant, la viabilité de la dette française n'est pas spécialement remise en cause car les coûts d'emprunt sont extrêmement bas, voire négatifs dans certains cas grâce à la politique très accommodante de la Banque Centrale Européenne.

La Banque de France est cependant optimiste, dans une certaine mesure avec une hausse de PIB prévue qui passe de 4.1 % estimé début janvier à 5.5 % début mars. L'évolution de l'inflation est prévue à hauteur de 0.7 % en 2021 et 0.6 % en 2022 selon la Banque de France et à 1.5 % du côté de la Banque Centrale Européenne.

Durant l'année 2021, de même qu'en 2020, l'État maintient de nombreuses mesures pour soulager les entreprises, notamment celles qui ont souffert le plus de la crise, ce qui entraîne un niveau particulièrement faible de faillites d'entreprises (38% de moins que d'habitude), mais la fin de ses aides, qui sont supposées s'arrêter sur 2021 entraîne des questions financières sur les aides qui pourraient être demandées aux collectivités locales, ou qui pourraient diminuer leurs recettes, d'une manière aujourd'hui difficile à estimer.

La LFI 2021 met en avant le rôle spécifique du secteur public territorial comme acteur principal de la relance car représentant 55% de l'investissement public, et l'État soutient d'ailleurs les collectivités en maintenant le montant de la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à son niveau 2020 à savoir respectivement 1046 millions et 570 millions, en sus du plan de relance national et de l'autorisation exceptionnelle 2020 pour la DSIL de presque un milliard.

Sur l'année 2021, les dotations aux collectivités locales restent cependant identiques à l'année 2020 avec 18.3 millions pour les entités du bloc communal. À noter cependant que la répartition entre Dotation Globale Forfaitaire, le montant directement versé par l'État, et les Dotations de Solidarité Rurale/Dotation Nationale de Péréquation, va varier avec une augmentation de ce duo de dotations, ce qui peut entraîner mécaniquement une baisse pour la commune. La péréquation, ce système de redistribution des ressources financières entre communes peut entraîner en réalité un prélèvement sur les recettes de la commune, si elle est jugée trop riche selon les critères.

Des réformes vont également se mettre en place sur trois ans au niveau organisationnel, à partir de 2021, dans les relations avec l'État, comme la réforme du FCTVA selon la façon dont laquelle la collectivité perçoit le FCTVA (l'année même, l'année N+1 ou l'année N+2). L'idée étant d'automatiser l'organisation et la perception du FCTVA pour les deux parties.

B) Les éléments de contexte métropolitain

Tours Métropole Val de Loire a été fortement impactée par la crise du COVID-19. C'est ainsi l'équivalent de 3 millions d'€ d'autofinancement de son budget qui a été impacté sur l'année 2020.

Cela n'empêche cependant pas la métropole d'investir sur plusieurs années avec 80 millions d'investissements en 2021 et la même somme chaque année pendant plusieurs années notamment pour la 2^{ème} ligne de tramway, et pour garder un haut niveau de fonctionnement (194 millions de budget réel de fonctionnement pour 2021 soit + 5 millions en charges à caractère général + 2 millions en charges de personnel car des postes supplémentaires seront créés pour mettre en adéquation les ressources avec la reprise des nouvelles compétences lors du passage au statut de Métropole). A cela ajoute l'effet TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) qui sera absorbée pour 2021 par une augmentation de la TEOM de 2 points.

Dans le même temps, les relations financières des communes membres avec la Métropole vont évoluer dans le futur et cela va commencer dès l'année 2021. En effet, la loi impose la mise en place d'un pacte financier et fiscal entre les communes et la métropole, qui va être mis en place avec un effet au 1^{er} janvier 2022 avec notamment la refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC). Ce pacte fiscal et financier est en cours de construction à Tours Métropole Val de Loire, et des échanges sont d'ores et déjà prévus.

Ce pacte fiscal et financier s'inscrit dans une nouvelle définition métropolitaine, aujourd'hui en cours d'écriture, dans la direction d'une métropole des proximités, avec des actions au plus près du territoire, s'appuyant sur les appareils juridiques et politiques communaux.

La Métropole est également en première ligne pour l'organisation du nouveau contrat régional de solidarité territoriale (CRST) qui devrait être conclu avec la Région Centre Val de Loire. Ce contrat ne contiendra pas de soutien direct aux communes (à l'exception de Tours, en raison de sa taille) pour des projets. A l'inverse, la Métropole va organiser un droit de tirage correspondant par le biais de fonds de concours pour offrir aux communes un montant équivalent au précédent CRST. La notification devrait arriver d'ici la fin du premier semestre.

C) Les éléments de contexte local

Comme dans la plupart des communes la situation de la section de fonctionnement se tend au fur et à mesure des années. L'influence du COVID sur les résultats de l'exercice 2020 est indéniable (-100 000 €) et l'année 2021 est assez difficile à évaluer de manière précise. Les marges d'autofinancement se sont dégradées et risquent de continuer de se dégrader en 2021. Les recettes évoluent moins vite dans le contexte économique incertain que n'évoluent les dépenses qui continuent de progresser linéairement.

A noter que la dette va s'effacer dans les prochaines années, laissant, éventuellement à terme, de nouvelles capacités d'emprunt s'il était possible à ce moment-là de rembourser les intérêts des futurs emprunts souscrits.

La recherche d'économies de fonctionnement en rationalisant les pratiques atteint ses limites après plusieurs années d'efforts. Mais cet objectif continue de demeurer dans la pratique quotidienne des services ainsi que dans la réalisation des investissements (énergie, éclairage public...).

Investissements :

La procédure d'arbitrage expérimentée en 2018, confirmée en 2019, à savoir des rendez-vous préparatoires avec les services et les adjoints par domaines de compétences, n'a pas été reconduite pour l'exercice 2021.

Les choix ont été prioritairement guidés par la nécessité de terminer la mise en sécurité des équipements, solder les opérations en cours ou pré-engagées et clôturer la liste des achats des services, en particulier ceux qui durent depuis longtemps.

Les inscriptions budgétaires intègrent les programmes subventionnables (Département – Région – Etat).

D) Des remerciements

En présentant ce budget et les chiffres ci-dessous au scrutin du conseil municipal, il convient de remercier les services et Florence Drabik pour l'important travail accompli. Ce vote achève un long processus de concertation (DOB, commission des finances, réunion d'arbitrage, etc.) dans un contexte toujours difficile.

II) La section de fonctionnement au budget primitif 2021

A) Les recettes de fonctionnement

a) Evolution de la fiscalité directe

La fiscalité à Notre Dame d'Oé connaît une certaine stabilité. Une décision d'augmentation des taux d'imposition de 5% a été adoptée par le conseil municipal en mars 2016. Conjuguée à une évolution des bases, elle a permis d'encaisser une recette fiscale complémentaire de 97 419 € par rapport à 2015.

A partir de 2021, l'Etat remboursera la différence entre le produit qui aurait dû être perçu si la taxe d'habitation avait été maintenue et le produit à percevoir une fois transférée la fraction départementale de la taxe foncière, via l'application d'un coefficient correcteur, sur les bases départementales 2020 multipliées par les taux départementaux de taxe foncière sur les propriétés bâties 2020. Le taux sera l'agrégation des taux communaux et départementaux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties.

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015	TAUX 2016	TAUX 2017	TAUX 2018	TAUX 2019	TAUX 2020	TAUX 2021
Taxe d'habitation	16.17 %	16.17 %	16.98 %	16.98 %	16.98 %	16.98 %	16.98 %	16.98 %
Taxe Foncière (bâti)	18.14 %	18.14 %	19.05 %	19.05 %	19.05 %	19.05 %	19.05 %	35.53 %
Taxe Foncière (non bâti)	40.66 %	40.66 %	42.69 %	42.69 %	42.69 %	42.69 %	42.69 %	42.69 %

L'évolution des recettes fiscales liées à l'imposition directe et à la composition est la suivante :

2009	886 393 €	-
2010	958 897€	+ 8.17 %
2011	1 130 162€	+ 17.86 %
2012	1 085 989 €	- 3.90 %
2013	1 119 067 €	+ 3.04 %
2014	1 158 756 €	+ 3.55 %
2015	1 204 635 €	+ 3.96 %
2016	1 302 054 €	+ 8.10 %
2017	1 334 635 €	+ 2.52 %
2018	1 373 866 €	+ 2.94 %
2019	1 430 603 €	+ 4.13 %
2020	1 455 132 €	+ 1.72 %
2021	1 462 408 €	+ 0.50 %

A titre exceptionnel, l'Assemblée nationale avait décidé une augmentation sur l'année 2020, mais cette année il n'est pas prévu d'augmenter cette base fiscale pour les impôts des particuliers. L'augmentation devrait uniquement se baser sur la variation de l'Indice des Prix à la Consommation (IPC) entre 2019 et novembre 2020 soit 0.0% plus l'augmentation en surface estimée à 0.5%.

b) La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure

L'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure et sa généralisation ont dégagé une manne financière conséquente pour la collectivité depuis 2016. Depuis son application en 2016, il a été constaté une baisse des surfaces publicitaires sur un certain nombre d'entreprises, afin de limiter leur taxe à payer. Malgré cela, l'impact financier avait été peu constaté sur l'année 2018. La disparition de grandes surfaces de publicité en 2018 s'est traduite de façon beaucoup plus visible sur l'année 2019. Le mouvement instauré s'est ensuite accentué sur l'année 2020, renforcé par une exonération votée par le conseil municipal de 15% pour aider les entreprises installées sur la commune à survivre à la crise sanitaire.

Pour l'année 2021, il est estimé que le montant stagnera (mais la prévision budgétaire augmente pour annuler l'effet de l'exonération de 15% appliquée en 2021).

2015	3 605 €	-
2016	31 832 €	+ 782.83 %
2017	32 672 €	+ 2.63 %
2018	31 879 €	- 2.43 %
2019	25 272 €	- 20.73 %
2020	12 038 €	- 52.37 %
2021	13 844 €	+ 15.00 %

c) Relations financières avec TMVL

Les transferts de compétences vers Tours Métropole Val de Loire ont entraîné une diminution de l'Attribution de Compensation, en échange de disparition de dépenses liées aux compétences transférées pour la commune.

Le pacte financier et fiscal qui va être conclu avec la Métropole en cette année à venir ne devrait pas influencer sur le montant de l'ACTP.

2014	432 814 €	-
2015	424 838 €	- 1.84 %
2016	424 838 €	0.00 %
2017	267 446 €	- 37.00 %
2018	239 912 €	- 10.29 %
2019	239 912 €	0.00 %
2020	236 958 €	- 1.23 %
2021	236 958 €	0.00 %

La Dotation de Solidarité Communautaire risque d'évoluer en 2021. La Loi de Finances Initiale de 2020 a en effet obligé l'application de nouveaux critères dans le nouvel article L5211-28-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais néanmoins reportables d'un an dans son application, c'est-à-dire en 2021. Les nouveaux critères étant bien distincts des anciens (historiquement la population (50%), le potentiel fiscal pondéré des trois taxes locales (5%),

2014	137 033 €	-
2015	138 403 €	+ 1.00 %
2016	139 787 €	+ 1.00 %
2017	141 185 €	+ 1.00 %
2018	141 185 €	+ 0.00 %
2019	141 185 €	+ 0.00 %
2020	141 185 €	+ 0.00 %
2021	100 000 €	- 29.17 %

les charges de fonctionnement (17.5%) et les logement sociaux (27,5%),) : l'écart de revenu par habitant de la commune par rapport au revenu moyen de l'EPCI ainsi que l'insuffisance du potentiel financier (ou fiscal) par habitant par rapport au potentiel financier (ou fiscal) par habitant de l'EPCI, il est difficile d'anticiper les résultats de ce changement d'où une prévision minorée. Une délibération a été prise par Tours Métropole pour verser un acompte correspondant à la moitié de la DSC 2020, en attendant le versement du reste une fois le pacte financier et fiscal conclu au cours de l'année.

Le remboursement par Tours Métropole Val de Loire du personnel mis à disposition est figé aux montants arrêtés au 31/12/2016 (pas de prise en compte du GVT dans le cas d'une mise à disposition des personnels, retenue par Notre Dame d'Oé). L'année 2020 (et les suivantes) a vu une progression de ce remboursement du personnel en raison de la prise en compte des fonctions supports dans le calcul du remboursement (finances, foncier et secrétariat du service technique).

2017	84 803 €	-
2018	84 803 €	+ 0.00 %
2019	84 803 €	+ 0.00 %
2020	88 418 €	+ 4.26 %
2021	88 418 €	+ 0.00 %

d) Dotations – DGF

La suspension de la contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques, définitivement actée, et les différents critères ont permis de voir les montants définitifs de la DGF pour 2018 et 2019 supérieurs aux prévisionnels du BP. La Dotation Nationale de la Péréquation, s'est révélée à un très haut niveau sur 2018, notamment en raison de l'augmentation de la péréquation verticale de l'État, confirmant qu'au vu des critères choisis, Notre Dame d'Oé est bénéficiaire de cette péréquation. Le même schéma existe à la marge dans la Dotation de Solidarité Rurale, ce qui explique la stabilisation également de la DSR. Quant à la Dotation Forfaitaire Totale, elle a augmenté légèrement en 2019 en raison de critères difficiles à évaluer. Pour rappel la Dotation Forfaitaire est basée sur plus de 180 critères. Depuis plusieurs années, la péréquation verticale de l'Etat augmente (de 90 millions d'euros en 2021), ce qui serait plutôt à l'avantage de la commune vu qu'elle est bénéficiaire de ces fonds de péréquation. Néanmoins, les fonds de péréquation étant basés sur l'équilibre global des collectivités, il

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de Solidarité Rurale	46 370 €	47 256 €	48 990 €	52 845 €	54 509 €	54 013 €	56 632 €	56 000 €
Variation	-	+ 1.91%	+ 3.67%	+ 7.87%	+ 1.13 %	+ 0.02 %	+ 4.85 %	- 1.12 %
Dotation Forfaitaire Totale	610 872 €	547 378 €	476 942 €	450 271 €	451 607 €	450 999 €	450 515 €	450 000 €
Variation	-	- 10.39%	- 12.87%	- 5.60%	+ 0.30 %	+ 0.90 %	- 0.11 %	- 0.11 %
Dotation Nationale de Péréquation	34 747 €	34 442 €	30 998 €	30 568 €	36 682 €	39 656 €	41 244 €	41 000 €
Variation	-	- 0.88%	- 10.00%	- 1.39%	+ 21.21 %	+ 10.16 %	+ 4.00 %	- 0.59 %
Total	691 989 €	629 076 €	556 930 €	533 684 €	542 798 €	544 668 €	548 391 €	547 000 €
Variation Totale	-	- 9.09%	- 11.47%	- 4.17%	+ 1.56 %	+ 1.43 %	56 632 €	- 0.25 %

existe le risque d'être insincère en prévoyant trop. Sur l'année à venir, il est donc supposé un maintien de ces dotations à leur niveau 2020 (tronqués à l'inférieur).

e) Produits des services

Les recettes tarifaires étaient en augmentation depuis quelques années notamment suite à la révision de la grille tarifaire des services enfance-jeunesse (votée en juin 2016) et grâce à la fréquentation des services périscolaires, d'Oésia, de la bibliothèque et des salles municipales. Depuis trois ans a lieu un effet annuel issu de la nouvelle organisation de la Trésorerie de Joué-Lès-Tours à laquelle nous sommes rattachés, à savoir que les deux dernières semaines de régie de décembre sont en réalité encaissées sur le mois de janvier de l'année suivante.

L'année 2020 a marqué un profond recul sur ces recettes. Outre le confinement du mois de mars, pendant lequel aucune recette n'a été perçue dans le cadre des produits des services, la pandémie mondiale a durablement impacté les habitudes et les organisations individuelles. Ainsi, la continuité du télétravail a par exemple conduit à des organisations différentes concernant les besoins de garde des enfants dont l'effet peut être perceptible en termes de recettes. Les différents confinements appliqués également au monde du spectacle et au milieu culturel ont également fait s'effondrer la fréquentation d'Oésia entraînant une chute mécanique des recettes. Également au cours de l'année 2020, toutes les locations payantes pour la salle Oésia ont été successivement annulées par les organisateurs. Toute cette situation continue ou continue d'avoir un impact certain début 2021.

Concernant l'enfance-jeunesse, il faut considérer que l'année 2020 a été notre niveau le plus faible de ses dernières années et que, sauf à ce que la pandémie mondiale évolue dans un sens non prévisible, l'année 2021 devrait voir des recettes plus élevées. Cependant, le montant ne sera pas égal à celui de 2019 cette année. En effet, les organisations personnelles des familles et des établissements scolaires ne sont pas encore définitives, voire changeront durablement.

Les tarifs de la bibliothèque ayant été augmentés récemment, il n'est pas prévu une augmentation avant trois à quatre ans (augmentation pluriannuelle pour des comptes ronds, plus facile pour les usagers). Il est donc prévu une petite augmentation annuelle de l'ordre de 1% par an, tablant sur une augmentation de la base des lecteurs.

Pour la partie Oésia, il est plus difficile d'estimer vraiment l'impact sur cette année. Si le premier semestre semble délicat, la prévision se veut optimiste en tablant sur une réouverture pour le second semestre et donc les recettes associées.

Concernant les salles, l'année 2021 verra la fin des travaux de la salle Blier, mais cela ne veut pas dire pour autant que le montant reviendra à l'identique. La salle sera sans doute moins empruntée pendant quelques mois, voire

	Enfance-Jeunesse	Bibliothèque	Oésia (location et billetterie)	Salles	Total	Variation
2014	394 774.28 €	634.80 €	72 953.38 €	4 141.00 €	472 503.46 €	-
2015	422 662.77 €	983.10 €	68 664.25 €	3 723.00 €	496 033.12 €	+ 4.98 %
2016	438 330.76 €	1 291.40 €	73 066.38 €	5 105.00 €	517 793.54 €	+ 4.39 %
2017	450 033.84 €	1 051.00 €	69 674.34 €	3 225.30 €	523 984.48 €	+ 1.20 %
2018	491 173.48 €	1 270.77 €	78 222.14 €	4 994.93 €	575 661.32 €	+ 9.86 %
2019	471 147.82 €	1 063.20 €	64 737.82 €	6 833.40 €	543 782.24 €	- 5.54 %
2020	335 280.06 €	1 133.50 €	17 785.56 €	505.90 €	354 705.02 €	- 34.60 %
2021	350 000.00 €	1 145.00 €	23 000.00 €	2 500.00 €	376 645.00 €	+ 6.19 %

un an ou deux, le temps que les limitations de réunion disparaissent.

En ce qui concerne l'évolution de chacun des postes :

f) Subventions de la CAF

Les recettes de la CAF sont variables, en particulier au regard des marges de manœuvre que celle-ci a pour subventionner les communes. Son contrat avec l'Etat bloque en effet pour cinq ans les possibilités d'évolution.

La commune a signé le renouvellement du partenariat CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) avec la CAF pour la période 2019/2022. Sur l'année 2020, le montant de la CAF a progressé pour revenir à son montant biennuel. Cette augmentation s'explique surtout par une aide exceptionnelle de la CAF concernant le multi-accueil pendant le 1er confinement (soutien aux

2014	190 493 €	-
2015	250 310 €	+ 31.40 %
2016	286 641 €	+ 14.51 %
2017	255 899 €	- 10.10 %
2018	284 968 €	+ 10.58 %
2019	253 427 €	- 11.07 %
2020	292 761 €	+ 15.52 %
2021	220 000 €	- 24.85 %

gestionnaires confrontés à une fermeture des structures), d'un montant annuel exceptionnel de 32 444 €. Elle permet ainsi de compenser la chute des recettes CAF pour l'année, recettes calculées sur les heures réalisées et facturées donc en baisse pour 2020.

Sur 2021, il est plus difficile d'estimer le montant de la participation de la CAF car elle se basera sur les heures de présence des enfants, or les futures annonces gouvernementales risquent de voir surgir de nouveaux confinements. Pour des raisons de sécurité, il nous semble plus raisonnable de tabler sur un montant plus faible par rapport à l'année 2019, afin de sécuriser les recettes.

B) Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses (charges à caractère général et autres charges) sont majoritairement indexées sur l'inflation, légèrement plus haute que prévue (pour rappel, 0.5 % sur 2020). Pour l'année 2021, celle-ci est estimée à 0.7 % en 2021 et 0.6% en 2022 par le dernier rapport de la Banque de France, contrairement à la Banque Centrale Européenne qui vise 1.5 %. L'année 2021 devrait retrouver un plus haut niveau de charges, comparativement à 2020 tout à fait exceptionnelle, puisque les raisons qui ont amené les charges à caractère général si bas en 2020 n'existeront plus (voire la note sur le Compte Administratif 2020).

a) Charges à caractère général

En conformité avec les hypothèses retenues préalablement, les charges à caractère général évolueront comme suit :

2014	986 536 €	-
2015	1 001 196 €	+ 1.49 %
2016	943 031 €	- 5.81 %
2017	1 094 370 €	+ 16.05%
2018	1 073 923 €	- 1.87 %
2019	1 068 181 €	- 0.54 %
2020	876 487 €	- 17.95 %
2021	1 066 591 €	+ 21.69 %

L'augmentation des tarifs de l'électricité dans le cadre du marché global avec Tours Métropole Val de Loire a impacté négativement les charges à caractère général (20% en plus sur les charges d'électricité). La dématérialisation risque de représenter un impact plus grand dans les charges à caractère général en 2021 et suivantes, puisque la disparition de la fin de garantie du serveur informatique a été l'occasion de réorganiser la structuration de passer le serveur en mode cloud ce qui nécessitera une dépense supplémentaire de location en fonctionnement, mais qui ne rentrera pas dans le chapitre des charges à caractère général.

b) Dépenses de personnel

Dans le contexte national, suivre les dépenses de personnel est particulièrement important dans le cadre d'une bonne rigueur de gestion. Elles sont en effet le premier poste des dépenses de fonctionnement de la collectivité.

Les exercices récents (2017 et 2018) ont été marqués par des évolutions du cadre réglementaire :

- La valeur du point d'indice, figée depuis le 01/07/2010 avait été réévaluée en deux temps : une première fois en juillet 2016 puis en février 2017, entraînant un coût supplémentaire de 35 000 €.
- De la même manière la mise en application du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations (PPCR), initiée en 2016 pour les catégories B et catégories A (filière médico-sociale), s'est poursuivie pour l'ensemble des catégories hiérarchiques dès le 01/01/2017 et s'est terminée le 01/01/2020 par des modifications globales d'indices et de catégories.

Pour rappel l'année 2018 a vu également la mise en place du nouveau Régime Indemnitaire de Fonction Sujétion Expertise Engagement Professionnel : RIFSEEP instauré pour la fonction publique d'Etat dans le décret n°2014-513 du 20/05/2014.

Sa mise en place dans la collectivité a eu lieu à partir d'octobre 2018, l'année 2019 permet de voir l'impact budgétaire sur une année entière, pour la part fixe (la 1ère part variable étant intervenue en 2020, suite aux évaluations de 2019), et se reproduira donc tous les ans.

Le remboursement par TMVL de la masse salariale de certains des agents exerçant des fonctions supports s'est appliqué et continuera à se faire dans les années à venir pour retranscrire au plus juste les charges nettes de personnel.

Pour prévoir à long terme, il est difficile de se baser sur l'année 2020, tant celle-ci aura été spéciale (voire la note d'analyse sur le Compte Administratif 2020). L'analyse chiffrée table donc plutôt sur une évolution de 3% par an, en minorant légèrement cette prévision pour 2021, tant le contexte rend la prévision peu lisible, là où le remboursement de la masse salariale stagnera en partie (pour la part TMVL), ou évoluera moins vite (le salaire des emplois aidés augmentant moins vite que 3%).

A noter qu'à partir de 2021, et pour certains contrats, une majoration de 10% s'applique pour les contrats courts, mettant la fonction publique à l'égalité du monde des entreprises sur ce sujet (prime de précarité).

Exercice	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Masse salariale brute	2 013 177 €	1 979 054 €	2 024 263 €	2 100 441 €	2 142 911 €	2 150 429 €	2 248 500 €
Variation	-	- 1.70 %	+ 2.28 %	+ 3.76 %	+ 2.02 %	+ 0.35 %	+ 4.56 %
Remboursement masse salariale	144 223 €	115 856 €	192 072 €	205 588 €	258 343 €	177 759 %	259 118 €

Variation	-	- 19.67 %	+ 65.79 %	+ 7.04 %	+ 25.66 %	- 31.19 %	+ 0.3 %
Total des charges nettes de personnel	1 868 954 €	1 863 198 €	1 832 191 €	1 894 853 €	1 884 568 €	1 972 680 €	1 989 382 €
Variation	-	- 0.31 %	- 1.66 %	+ 3.42 %	- 0.54 %	+ 4.67 %	+ 0.85 %
DF	4 047 672 €	3 879 845 €	3 783 347 €	3 678 844 €	3 735 737 €	3 609 723 €	3 659 753 €
Charges Nettes/DF	46.17 %	48.02 %	48.43 %	51.51 %	50.45 %	54.65 %	54.36 %

c) Contingent incendie

Le contingent voté par le SDIS est resté stable pendant cinq ans (2015-2019). En 2020, le SDIS a notifié une augmentation de 3%. En 2021, le SDIS a également notifié une augmentation, cette fois-ci de 2.6%.

2014	43 018 €	-
2015	44 093 €	+ 2.50 %
2016	44 093 €	0.00 %
2017	44 093 €	0.00 %
2018	44 093 €	0.00 %
2019	44 093 €	0.00 %
2020	45 416 €	+ 3.00 %
2021	46 597 €	+ 2.60 %

d) Le prélèvement au titre de la loi SRU

La commune a pu bénéficier pendant 2 ans (2018-2019) d'une exonération de la pénalité due au titre de l'obligation non atteinte de 20% de logements locatifs sociaux sur la commune. Cette exonération ne peut être reconduite, la commune est à nouveau redevable de la pénalité. La commune prévoit dans tous ses nouveaux projets immobiliers de respecter la part de logements sociaux, voire de la dépasser pour rattraper son retard. Il n'est pas à craindre une aggravation majeure de cette somme, même si elle va tout de même augmenter chaque année.

2014	22 670 €	-
2015	22 617 €	- 0.23 %
2016	23 652 €	+ 4.58 %
2017	29 704 €	+ 25.59 %
2018	0 €	- 100.00 %
2019	0 €	-
2020	31 860 €	-
2021	32 500 €	+ 2.01 %

e) Subventions de fonctionnement

Les subventions versées (36 620 € en 2020) ont évolué l'an passé en raison de l'ajustement nécessaire de la subvention à Chants et Notes de Choisille et d'Oé. La subvention a été majorée, par les deux communes partenaires, pour permettre l'équilibre des budgets de l'association (+ 8000 €) sur les trois prochaines années.

Sur l'année 2020, leur montant aura été moins élevé que prévu car de nombreuses associations ont annulé leurs demandes, devenue sans fondement au vu de l'activité réduite voire annulée. L'année 2021 verra les subventions revenir à leur niveau antérieur, augmentée de l'équilibrage de la subvention Chants et Notes.

2014	41 937 €	-
2015	38 066 €	- 9.23 %
2016	31 250 €	- 17.91 %
2017	32 118 €	+ 2.78 %
2018	35 640 €	+ 10.97 %
2019	31 930 €	- 10.41 %
2020	36 620 €	+ 14.69 %
2021	40 220 €	+ 9.83 %

Représentant 82.5 % du budget CCAS réalisé en 2019 en recettes, elle est essentielle pour permettre au CCAS de fonctionner. Après une grosse baisse entre 2014 et 2015 (- 17 728 €) pour correspondre à la réalité des besoins exprimés à cette période et éviter de générer un résultat trop excédentaire, elle est remontée à un niveau plus élevé en 2019 et en 2020 pour assumer les demandes. L'année 2020, en raison du COVID, a vu de nombreux projets du CCAS annulés et génère donc un grand excédent ce qui justifie que la participation de la commune soit moins élevée sur 2021. Les années suivantes, la participation de la commune remonte à son niveau de 2020 majoré de l'inflation chaque année.

2014	27 700 €	-
2015	9 972 €	- 64.00 %
2016	13 500 €	+ 35.38 %
2017	16 269 €	+ 20.51 %
2018	19 907 €	+ 22.36 %
2019	20 244 €	+ 1.69 %
2020	20 244 €	0.00 %
2021	14 504 €	- 28.35 %

e) Charges financières

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts souscrits par la commune.

L'augmentation de l'année 2018 s'explique par le prêt Oésia dont les intérêts ont commencé à courir à partir de l'année 2018 (en 2017 il y avait eu renégociation pour consolidation à taux fixe, 0.86%) et décalage du paiement des intérêts à partir de 2018). L'année 2019 s'est vue revenir donc au rythme classique puisque plusieurs prêts sont arrivés à échéance, diminuant d'autant les ICNE et les remboursements d'intérêts. L'exercice 2020 a suivi la même tendance. Ces sommes ne sont pas impactées du tout par la pandémie mondiale, mais augmentent légèrement lors de la prévision budgétaire 2021 pour prévoir l'éventuelle augmentation du remboursement de nos emprunts indexés, tout en sachant qu'il est probable que cette somme ne sera pas consommée en entier.

2014	51 516.49 €	-
2015	52 259.20 €	+ 1.44 %
2016	47 789.32 €	- 8.55 %
2017	46 442.62 €	- 2.82 %
2018	56 749.80 €	+ 22.19 %
2019	46 920.16 €	- 17.32 %
2020	42 615 €	- 9,18%
2021	44 150 €	+ 3,60 %

e) Le virement à la section d'investissement

La bonne gestion communale des années antérieures, permet de dégager une marge d'épargne plutôt importante, malgré les grosses baisses de recettes en fonctionnement que la commune a subi par suite de l'épisode du COVID19.

2017	32 442 €	-
2018	135 238 €	+ 316.86 %
2019	278 574 €	+105.99 %
2020	242 264 €	- 13.03 %
2021	200 000 €	- 17.45 %

III) La section d'investissement au budget primitif 2021

A) Les recettes d'investissement

Les financements extérieurs en section d'investissement sont les subventions accordées par nos partenaires :

- Pour rappel, en 2020, ce sont plusieurs subventions qui ont été accordées, même si elles n'ont pas toutes été perçues en 2020 :
 - La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de la salle Blier
 - Le Fonds Départemental de Développement (F2D) pour les travaux de la salle Blier
 - Les fonds de concours de TMVL.
- Pour 2021, plusieurs subventions ont été demandées :
 - La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques à Oésia
 - Le Fonds Départemental de Développement (F2D) pour la mise en place de panneaux photovoltaïques à Oésia
 - Les fonds de concours de TMVL
 - La subvention du Conseil Départemental pour l'équipement du Point Numérique.

Il revient donc à financer les programmes d'investissement par le biais de l'autofinancement et de la soulte des cessions immobilières opérées sur les trois dernières années, qui se retrouvent dans les résultats. Et ce, tant à la fois sur les dépenses d'équipement des services municipaux que sur les opérations de préservation ou de transformation du patrimoine bâti et de l'espace public.

a) FCTVA

La commune perçoit de l'Etat un remboursement partiel de la TVA payée sur ses dépenses d'investissement. La TVA est payée à 20%, l'Etat rembourse à hauteur de 16.404% des dépenses payées soumises à TVA, 2 ans après leur réalisation.

Le montant du Fonds de Compensation de la TVA est nécessairement amené à évoluer puisqu'il se compose de la multiplication du taux de 16.40% par l'assiette des travaux éligibles de l'exercice N-2.

Si les années précédentes étaient de très bonnes années, les années 2018 et 2019 ont été des années plus faibles. 2020 a été une meilleure année en raison de la récupération de la TVA sur les travaux des façades de la mairie à Mazières qui sont éligibles au FCTVA.

L'année 2021 est estimée plus faible, reposant sur le niveau d'investissement 2019, moins conséquent que l'année 2018.

2014	98 987 €	-
2015	90 380 €	- 8.69%
2016	191 528 €	+ 111.91%
2017	116 228 €	- 39.32%
2018	59 510 €	- 48.80 %
2019	72 063 €	+ 21.09 %
2020	90 784 €	+ 25,98 %
2021	65 000 €	- 28,40 %

b) TAM

La TAM (taxe d'aménagement) est également nécessairement amenée à évoluer puisque l'assiette est calculée sur les constructions immobilières effectuées sur le territoire de la commune par les administrés ou les entreprises.

Suite au transfert de cette recette à Tours Métropole Val de Loire et au vote du nouveau taux de 5% par TMVL (Notre Dame d'Oé était à 4%) et à l'impossibilité de reverser le produit aux communes selon les modalités initiales, le processus a été transformé. TMVL reverse désormais 85% de la TAM perçue et charge aux communes par la suite de vérifier ses états et de demander le remboursement à TMVL selon la modalité suivante : 100 % de la TAM sera redonnée à la commune s'il s'agit d'une opération d'habitat (à justifier), 70 % s'il s'agit d'une construction dans une zone d'activité.

L'année 2020 s'est révélée plus faible en taxe d'aménagement puisque bien que de nouvelles constructions soient sorties du sol, leur taxe d'aménagement est supposée être supérieure à 1 500 €, leur laissant de par la loi, un paiement fractionné à 12 puis 24 mois après l'émission de l'avis. A cela s'ajoute le retard de TMVL pour reverser la somme correspondante ce qui entraîne une prévision budgétaire 2021 à un niveau élevé.

2014	145 167 €	-
2015	320 219 €	+ 120.59 %
2016	136 112 €	- 57.49 %
2017	57 765 €	- 57.56 %
2018	76 809 €	+ 32.97 %
2019	92 818 €	+ 20.84 %
2020	39 218 €	- 57,75 %
2021	101 229 €	+ 78,49 %

c) Les cessions

La commune de Notre Dame d'Oé a procédé à de nombreuses cessions sur les précédents exercices mais atteint les limites de son patrimoine cessible. Deux cessions ont été réalisées en 2019 : une partie de l'ancien matériel scénique d'Oésia pour 1 000 € et la cession d'une partie des granges de Mazières à M. et Mme Bordier pour 8 000 €. La cession de la préemption 2019 à VTH qui devait avoir lieu en 2020 a bien eu lieu mais le notaire ayant pris du retard, la somme est inscrite budgétairement en 2021, année du reversement. A cela, s'ajoute la cession du cheval Etna du Fayet et de son matériel pour 3 001 € ainsi que de la vente d'une parcelle de terrain à SFR à la Prévauderie pour environ 10 000 €.

2017	150 988 €	-
2018	15 600 €	- 89.66 %
2019	9 000 €	- 42.31 %
2020	0 €	- 100.00 %
2021	89 501 €	-

d) La dotation aux amortissements

Le montant de la dotation aux amortissements a diminué en 2018 par rapport aux exercices précédents, en raison du transfert de nombreux biens à Tours Métropole Val de Loire au cours de l'année 2017. La différence entre 2018 et les années suivantes, s'explique notamment par les acquisitions amortissables nombreuses cette année-là : le véhicule du RAM, l'autolaveuse, du matériel informatique et surtout le matériel scénique Oésia.

Pour l'année 2020, les amortissements ont vu une augmentation moins importante, notamment en raison de travaux prévus sur 2019 non amortissables.

Le montant des amortissements diminue cette année et s'explique parce qu'en 2020 ont disparu un grand nombre de petits investissements inférieurs à 400 € en 2019 donc amortissables en 2020, de moyens investissements réalisés en 2015 donc amortis sur 5 ans, et de gros investissements réalisés en 2010 donc amortis sur 10 ans.

2015	130 056 €	-
2016	171 224 €	+ 31.65 %
2017	170 536 €	- 0.40 %
2018	166 644€	- 2.28%
2019	190 372 €	+ 14.24 %
2020	208 428 €	+ 9.48 %
2021	204 402 €	- 1,93 %

B) Les dépenses d'investissement

L'année 2020 a été une année charnière car elle a marqué la fin de la soulte des cessions et le début d'une période où la capacité d'investissement sera basée uniquement sur l'autofinancement et les éventuels emprunts. Pour l'année 2021, l'investissement sera à un niveau élevé en raison des reports de la salle Blier de 2020 et de plusieurs gros projets, notamment l'extension de l'atelier municipal et de la sécurisation d'Oésia.

Les deux autres postes de dépenses en investissement à savoir la dette et la participation aux investissements pour TMVL e raison des compétences transférées ont vocation à rester constants également, sauf en cas de projets particuliers à financer.

a) Participation investissement TMVL

Suite au transfert de compétences, la commune de Notre Dame d'Oé participe à hauteur de 43 000 € en versant un transfert de charges d'investissement à TMVL. En raison de la difficulté constatée sur le terrain pour pouvoir finaliser tous les projets d'investissements, la commune de Notre Dame d'Oé a décidé de redonner en 2019 un peu plus de souplesse en augmentant son transfert de charges à destination de Tours Métropole Val de Loire. Ce transfert de charges concerne la voirie, les espaces publics, l'éclairage public, l'eau pluviale et la défense incendie. Si la commune souhaite réaliser plus que les 43 000 € transférés, elle peut verser un fonds de concours à TMVL.

2017	53 700 €	-
2018	38 000 €	- 29.00 %
2019	43 000 €	+ 13.16 %
2020	43 000 €	0.00 %
2021	43 000 €	0.00 %

A cela s'ajoute annuellement un remboursement d'emprunt transféré à hauteur de 6 666.12 € qui court jusqu'à 2023.

b) Etat de la dette

La commune de Notre Dame d'Oé dispose d'une dette structurée de la manière suivante au 01/01/2021:

- ❖ 5 emprunts à taux fixe pour un total emprunté de 3 503 506.38 € et un capital restant dû de 1 599 298.32 € soit 73.25 %
- ❖ 3 emprunts à taux indexés pour un total emprunté de 1 014 000 € et un capital restant dû de 584 161.94 € soit 26.75 %

Un emprunt doit arriver à terme cette année :

- L'emprunt de 2006 pour le tracteur et matériel auprès de la Caisse Française de Financement Local (100 000 €) se termine en juillet 2021.

➤ Emprunts souscrits au cours du précédent mandat

- 2014 : réhabilitation Mazières pour un montant de 350 000 €
- 2015 : achat véhicules techniques pour un montant de 40 000 €
- 2016 : pas d'emprunt
- 2017 : Prêt ALSH Cap Jeunes pour un montant de 14 455 € (CAF – prêt à taux 0)

Il est prévu une souscription d'un emprunt d'équilibre au budget 2021 pour pouvoir financer les travaux d'extension et de rénovation de l'atelier municipal, d'un montant de 120 000 €.

Cet emprunt pourrait ne pas être souscrit en cas de recettes supplémentaires constatées au cours de l'année.

➤ Garanties d'emprunt, en cours, accordées par la commune à des partenaires :

Opération	Prêteur	Bénéficiaire	Montant garanti 2020
OPAC (logement social 3, rue des-Bévénrières)	CDC	OPAC 37	50 106,75 €
OPAC (La Galardrie)	CDC	OPAC 37	1 512 870,20 €
TOURAINÉ LOGEMENT	CIL	TOURAINÉ LOGEMENT	8 524,09 €
OPAC (Place SENGHOR)	CDC	OPAC 37	204 266,64 €
LES TERRASSES OE	CREDIT MUTUEL	VTH	498 299,00 €
BEVENIERE 1CD13	CDC	VTH	75 708,67 €
BEVENIERES 3CD13	CDC	VTH	297 751,60 €
4 CD13 BEVENIERES	CDC	VTH	90 707,77 €
2 CD13 BEVENIERES	CDC	VTH	31 460,98 €
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VTH	422 720,09 €
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VTH	114 663,16 €
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VTH	1 231 058,19 €
OPERATION LA GRANDE NOUE 2 (TR5-6)	CDC	VTH	318 478,69 €
LES TERRASSES OE	CDC	VTH	251 577,07 €
LES TERRASSES OE	CDC	VTH	49 361,99 €
LES TERRASSES OE	CDC	VTH	723 955,14 €
LES TERRASSES OE	CDC	VTH	128 193,28 €
VTH LES PERRETS PLAI	CDC	VTH	108 704,90 €
VTH LES PERRETS PLAI FONCIER	CDC	VTH	54 377,27 €
VTH LES PERRETS PLUS	CDC	VTH	327 273,42 €
VTH LES PERRETS PLUS FONCIER	CDC	VTH	142 272,02 €
VTH DAMOISELLE D'OE PLAI	CDC	VTH	87 833,69 €
VTH DAMOISELLE D'OE PLAI FONCIER	CDC	VTH	59 812,30 €
VTH DAMOISELLE D'OE PLUS	CDC	VTH	278 259,61 €
VTH DAMOISELLE D'OE	CDC	VTH	156 820,37 €
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLAI	CDC	VTH	193 506,33 €
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLAI foncier	CDC	VTH	97 567,24 €
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLUS	CDC	VTH	222 369,89 €
LES DEMOISELLES D'OE 2 - PLUS FONCIER	CDC	VTH	197 805,55 €

LES TERRASSES D'OE 2 PLAI	CDC	VTH	252 624,49 €
LES TERRASSES D'OE 2 PLAI FONCIER	CDC	VTH	72 329,89 €
LES TERRASSES D'OE 2 PLUS	CDC	VTH	386 999,00 €
LES TERRASSES D'OE 2 PLUS FONCIER	CDC	VTH	146 194,16 €
PRET LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE LE BOURG - PLAI	CDC	VTH	342 825,86 €
PRET LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE LE BOURG - PLAI foncier	CDC	VTH	156 169,60 €
PRET LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE LE BOURG - PLUS	CDC	VTH	541 525,09 €
PRET LOGEMENTS SOCIAUX RESIDENCE LE BOURG - PLUS FONCIER	CDC	VTH	371 945,78 €
AA - ANCIENNE GARE - PLUS	CDC	VTH	92 821,00 €
AA - ANCIENNE GARE - PLUS	CDC	VTH	132 583,00 €
CN - ANCIENNE GARE - PLAI	CDC	VTH	110 110,00 €
CN ANCIENNE GARE - PLAI	CDC	VTH	334 022,00 €
CN - ANCIENNE GARE - PLAI	CDC	VTH	291 002,00 €
CN-ANCIENNE GARE - PLUS	CDC	VTH	220 402,00 €
Total			11 387 860 €

c) Les opérations programmées

Après un mandat 2014-2020 avec un très haut taux d'investissement en raison des travaux pour Mazières, et une baisse les années suivantes, l'année 2021 marque la continuité avec la phase d'investissement entamée en 2020, un niveau élevé et une volonté d'investir pour conserver en état et améliorer la sécurité des bâtiments et l'accueil du public, malgré un niveau réalisé en 2020 plus faible car la pandémie a beaucoup retardé l'exécution des contrats et des achats de matériel. Cela explique également le haut niveau de restes à réaliser (RAR).

2014	1 233 480 €	-
2015	726 004 €	- 41.14 %
2016	353 643 €	- 51.29 %
2017	394 856 €	- 11.65 %
2018	654 005 €	+ 65.63 %
2019	409 317 €	- 37.41 %
2020	237 005 €	- 42.10 %
2021	808 705 €	+ 241.22 %

De fait, l'opération qui est la plus importante cette année est l'opération 47, qui correspond aux bâtiments communaux, opération où sont positionnés les travaux de la salle Blier et les travaux de rénovation et d'extension de l'atelier.

Opérations	Intitulés	Reste à Réaliser 2020	BP 2021	Total
11	Matériel et Mobilier	520,00 €	87 685,00 €	88 205,00 €
30	OESIA	2 557,76 €	52 100,00 €	54 657,76 €
41	Voirie	1 598,16 €	20 650,00 €	22 248,16 €
42	Extension du cimetière	3 500,00 €	2 000,00 €	5 500,00 €
43	Pôle petite Enfance : RAM, Multi-Accueil, Ecole Henri Dès et Alsh Maternel	6 461,73 €	23 000,00 €	29 461,73 €
47	Bâtiments Communaux	321 448,10 €	172 155,00 €	493 603,10 €
48	Eclairage Public	- €	- €	- €
51	Sport, Culture, Loisirs	9 033,60 €	35 450,00 €	44 483,60 €
53	Pôle Dolto : Alsh Primaire, Ecole Française Dolto et Restaurant Scolaire	454,72 €	49 395,00 €	49 849,72 €
55	Réhabilitation Equipements sportifs	- €	- €	- €
58	Développement Durable	- €	7 200,00 €	7 200,00 €
59	Mazières	- €	- €	- €
65	Informatique et Système d'information	2 359,96 €	7 614,62 €	9 974,58 €
66	Travaux CAP jeune dans ancienne Mairie	771,36 €	2 750,00 €	3 521,36 €
Total		88 733,52 €	348 705,39 €	808 705,01 €